



REGLES DU DOCTORAT AU 1^{ER} OCT. 2017

INSCRIPTIONS EN DOCTORAT

1. Critères d'admission :

L'Ecole Doctorale 355, Espaces, Cultures et Sociétés, examine les candidatures au doctorat selon les critères suivants :

- a) Si le candidat est titulaire d'un Master français (ou obtenu dans un état européen) *dans le même domaine disciplinaire* : son recrutement ne donne pas matière à discussion s'il a obtenu son diplôme avec la mention **Bien** ou **Très Bien**. Exceptionnellement, sur avis circonstancié du directeur/de la directrice de recherche, le dossier d'un étudiant ayant obtenu la mention AB, pourra être examiné par le bureau de l'Ecole Doctorale. Sa candidature *ne sera pas retenue* si sa note est inférieure à 12/20.
- b) Si le candidat est titulaire d'un Master français (ou obtenu dans un état européen) *dans un autre champ disciplinaire* : s'il a obtenu son diplôme avec la mention **Bien** ou **Très Bien**, son dossier sera examiné par le bureau de l'Ecole Doctorale. L'inscription pourra être conditionnelle avec, par exemple, l'obligation de suivre des formations complémentaires.
- c) Si le candidat n'est pas titulaire d'un Master ou s'il est titulaire d'un Master non reconnu par les pays européens, son dossier, après examen par le bureau de l'Ecole Doctorale, pourra être soumis à la Commission Recherche de l'université pour l'obtention d'une dispense de Master.

2. Condition préalable :

Le master, grade de l'enseignement supérieur, qui s'inscrit dans la démarche d'harmonisation européenne des diplômes, inclut une formation à la recherche.

Pour être conforme aux exigences du master, l'ENSA Marseille conditionne l'accès au doctorat par une expérience avérée de la recherche.

Si ce n'est pas le cas, le postulant doit s'inscrire en Parcours Recherche.

3. Parcours Recherche :

Le Parcours Recherche à l'ENSA de Marseille correspond obligatoirement à trois enseignements:

- a) Un TPE Recherche engagé dans le cadre d'un séminaire de master de l'école en S9, puis poursuivi en S10. Il faut trouver un enseignant qui accepte d'encadrer le travail du postulant parmi cette liste (Mohamed Belmaaziz, Alexandra Biehler, Jean-Lucien Bonillo, René Borruy, Ana bela de Araujo, Delphine Desert, Isabelle Fasse-Calvet, Alexandre De La Foye, Muriel Girard, Laurent Hodebert, Jean-Marc Hueber, Nadja Monnet, Pascal Urbain, Livio De Luca et Marine Bagneris). Ce travail personnel sera présenté devant un jury de soutenance spécifique au moment des sessions de PFE.
- b) Une option « Formation à la recherche ». Cette option comprend une série de cours tous les mercredis de 9h à 13h + un travail personnel qui consiste à s'exercer à la rédaction d'un sujet de thèse. Les sujets sont en relation soit avec les programmes scientifiques des laboratoires, soit en lien avec un sujet sur lequel l'étudiant a déjà des acquis (comme son mémoire de séminaire de master par exemple). Le thème traité en option recherche n'engage en rien l'étudiant quant au choix de son futur sujet de thèse.

- c) Un stage d'un mois réalisé dans un des laboratoires de l'école (ou un laboratoire extérieur) qui permet à l'étudiant d'approfondir et de finaliser le travail personnel développé dans le cadre du séminaire de master et de se familiariser avec la vie d'un laboratoire

FORMALITES D'INSCRIPTION

A l'heure actuelle, les doctorants du MAP-Gamsau ne sont pas gérés administrativement par le DREAM mais par l'unité de recherche Map-GAMSAU elle-même car ce laboratoire ne relève pas de l'Ecole Doctorale 355. Ses doctorants appartiennent pour la plupart à l'ED 432 (Arts et Métiers ParisTech). Une réflexion est menée pour envisager une future association à l'ED 432.

Documents à fournir

- Une copie du diplôme requis
- Un curriculum vitae universitaire
- Une photo d'identité et une copie de la carte d'identité
- Le projet de recherche (5 pages environ) avec la problématique, un plan de développement du travail, et une bibliographie se rapportant au sujet.
- Les moyens de financement prévus pour développer la thèse en 3 ans.
- L'accord du directeur du laboratoire au sein duquel la thèse sera préparée.
- Le rapport motivé d'un directeur de thèse de l'ENSA Marseille, Habilité à Diriger la Recherche (HDR) : Jean-Lucien Bonillo ou René Borruey.

Pour les diplômes étrangers :

- Les copies certifiées conformes des diplômes, du baccalauréat au master recherche (tampons et signatures originaux),
- La traduction originale de ces diplômes, validée par un agent diplomatique ou consulaire (tampons et signatures originaux),
- Un acte de naissance (avec traduction certifiée),
- Une attestation de maîtrise de la langue française écrite (un test écrit de connaissance de la langue française peut-être organisé.)

Les inscriptions sont soumises également à l'approbation du conseil scientifique de l'université, et de l'Ecole Doctorale 355.

1. Financement des 3 années de thèse

Le contrat doctoral est le financement le plus avantageux pour les doctorants. Exercer une activité professionnelle en parallèle de la préparation de la thèse est difficile mais il existe des dispositions particulières en faveur des doctorants engagés dans la vie professionnelle quant à la durée de préparation de la thèse, comme le souligne l'article 3 de la charte du doctorat : « La durée légale de la thèse, définie par l'arrêté du 25 mai 2016, est en règle générale de 3 années équivalent temps plein consacré à la recherche. Dans les autres cas, la durée de préparation du doctorat peut être au plus de 6 ans. »

L'attribution des contrats doctoraux du Ministère de la culture est diffusée vers la mi-octobre.

Sources de financement possibles

Organisme allocataire	Critères à respecter	Date de retrait du dossier	Date limite d'envoi des dossiers
Ministère de la Culture	Contrat de 3 ans Candidature avant la 1 ^{ère} inscription en thèse	Envoyé fin avril par le BRAUP aux ENSA	La veille du 14 juillet chaque année
ADEME	Co-financement requis Ne pas être en activité professionnelle Être au maximum dans la 1 ^{ère} année de thèse	A/c du 1 ^{er} janvier chaque année sur le site de l'ADEME	1 ^{er} lundi du mois d'avril
	http://www.thesenet.ademe.fr/		
Région PACA	Co-financement d'un partenaire socio-économique requis Être âgé de moins de 30 ans S'inscrire en 1 ^{ère} année de thèse à la rentrée suivant le dépôt du dossier	1 ^{er} janvier chaque année sur le site de la Région PACA	2 ^{ème} vendredi de mars
	http://www.regionpaca.fr/se-former/vie-etudiante/emploi-jeunes-doctorants.html		
Service historique de la Défense	Être engagé dans une thèse en histoire Allocation pour une année renouvelable une fois	A/c du début janvier sur le site du service. Ne figure pas tous les ans	Début du mois de mars
	http://www.servicehistorique.sga.defense.gouv.fr/?q=content/allocations-de-th%C3%A8ses		
ANRT Dispositif CIFRE	Avoir un organisme socio-économique d'accueil en France Ne pas avoir été salarié dans cet organisme Avoir commencé sa thèse depuis moins de 9 mois	Pas de contrainte de calendrier	Dépôt à tout moment de l'année
	http://www.anrt.asso.fr/fr/cifre-7843		

D'autres organismes proposent ponctuellement des financements pour des projets de recherche qui peuvent intéresser les chercheurs. Dès réception des annonces d'offre de financement, le secrétariat du DREAM communiquera les informations à tous les enseignants encadrant des TPER et à tous les membres des trois laboratoires

Organisme	Spécificités	Calendrier éventuel
EFE Ecoles Françaises à l'Etranger (cinq)	Valorisation des travaux de recherche. Accueil d'étudiants et de chercheurs. Financement de séjours sur une courte période	
Ecole Française de Rome	Etre inscrit dans un établissement français Avoir défini un sujet avec un directeur de thèse	Ne sont examinés que les dossiers que l'EFR aura reçus, le 1 ^{er} octobre ou le 1 ^{er} avril de l'année en cours.
	http://www.efrome.it/candidater/devenir-boursier.html	
Ecole Française d'Athènes	Etre inscrit en doctorat Sujets en rapport avec la Grèce	Date de clôture des candidatures au 31 octobre pour l'année civile suivante.
	https://www.efa.gr/index.php/fr/formation-a-la-recherche/bourse	
Ecole Française d'Extrême Orient	Sujets relatifs aux civilisations des pays d'Asie	Prochain appel début 2018
	http://www.efeo.fr/base.php?code=428	
Institut CDC (Caisse Dépôts Consignations) pour la recherche	Soutien financier de projets dans le cadre de ses priorités thématiques	Pas de calendrier prévu
	http://www.caissedesdepots.fr/institut-cdc-pour-la-recherche	
IFRE Instituts Français de Recherche à l'Etranger	Réseau de 27 centres de recherche français répartis sur tous les continents. http://www.ifre.fr/ http://www.cjb.ma/recherche.html http://www.irmcmaghreb.org/recherche/formation-%C3%A0-la-recherche.html	
Institut français du Proche Orient	Axes de recherche qui touchent à l'étude des civilisations et cultures du Proche-Orient	Appel d'offre de financement lancé dans la 1 ^{ère} quinzaine de janvier chaque année
	http://www.ifporient.org/node/115	

2. Rattachement administratif

Un doctorant intègre automatiquement l'unité de recherche dont dépend son directeur de thèse.

Il peut être co-encadré par un enseignant ou un chercheur qui n'appartient pas au même laboratoire de recherche, ni à la même école doctorale que le directeur de thèse. Le co-encadrant n'est pas obligatoirement HDR mais doit disposer d'un doctorat.

Un directeur de thèse titulaire d'une HDR n'est habilité **que par une seule** école doctorale.

Un doctorant ne peut changer de directeur de thèse en cours de préparation de son diplôme, sauf en cas de force majeure.

3. Modalités d'inscription

L'inscription se déroule en deux temps :

1) Le doctorant se connecte sur la plateforme **Adum.fr** dans laquelle il définit son profil et toutes les données inhérentes à la préparation de sa thèse

Il imprime le formulaire de demande d'inscription, le signe et le remet au secrétariat du DREAM. Ce document sera visé par le directeur de thèse et le directeur du laboratoire auquel appartiendra le doctorant puis transmis à l'ED355 par le secrétariat du DREAM

Le dossier d'inscription doit parvenir à l'Ecole doctorale au début du mois de novembre en général.

2) Lorsque la demande d'inscription revient validée de l'ED, le doctorant effectue sa demande d'inscription auprès de l'ENSA Marseille et règle à l'école ses frais de scolarité.

RE-INSCRIPTIONS

*La durée légale de la thèse est de **3 années** équivalent temps plein, consacrées à la recherche. Dans le cas d'un doctorant salarié, la durée ne peut excéder 6 ans. Au-delà de 3 ans, la réinscription est dérogatoire. Les inscriptions dérogatoires en 5ème et 6ème année de thèse sont soumises au conseil de l'école doctorale et validées par le Président de l'Université.*

- 1. Comité de Suivi de thèse :** Il est organisé avant la fin de la 2ème année de thèse pour évaluer les conditions de la formation du doctorant et les avancées de sa recherche.

Composition : Chaque comité doit comporter au moins deux chercheurs ou enseignants-chercheurs titulaires d'un doctorat, dont au moins l'un des deux est HDR. Les membres du comité ne participent en aucune façon à la direction du travail du doctorant. Un même comité peut examiner le dossier de différents doctorants.

Le doctorant remplit une partie du formulaire servant de grille au rapport et les membres du comité le complètent à l'issue de l'entretien, en formulant des recommandations. Le rapport du comité de suivi de thèse est **obligatoire** pour pouvoir s'inscrire en 3^{ème} année et chaque année suivante.

- 2. Formations des doctorants :** Les doctorants sont tenus de justifier durant leur cursus d'un certain nombre d'heures de formations et d'activités (suivi assuré par le secrétariat du DREAM).

Formations obligatoires : au moins **100 heures réparties sur 3 ans** de la manière suivante chaque année (seulement 50 h pour les salariés) :

- ❖ Présence à l'assemblée générale et à chacun des séminaires doctoraux thématiques
- ❖ 20h pour des enseignements à choisir au sein de l'ENSA ou de l'offre AMU
- ❖ Participations obligatoires à des colloques ou publications dans des revues (Critères établis en interne par Stéphane Hanrot)

Une convention de formation est signée par le directeur de thèse et par le doctorant au cours de la 1^{ère} année d'inscription.

SOUTENANCE

Jury de soutenance : Le jury est compris **entre 4 et 8 membres**.

Sa composition doit respecter l'équité homme / femme.

Le jury est composé :

- Au moins pour moitié de professeurs (ou assimilés), titulaires d'une **HDR**, français ou étrangers.
- Pour moitié de personnalités **extérieures à l'ENSA-M et à l'ED**.

Les deux rapporteurs doivent obligatoirement **être HDR**. Le directeur de thèse peut participer au jury mais ne prend plus part aux délibérations.

Procédures à suivre :

- 1/ Quatre à cinq mois avant** la date souhaitée pour la soutenance, le directeur de thèse organise le futur jury et recueille les accords.
- 2/ Au moins trois mois avant** la soutenance le doctorant remplit sur **Adum.fr** le formulaire de demande de soutenance où il propose les noms des membres du jury dont les deux rapporteurs et la date de soutenance. Dès que le directeur de thèse confirme qu'il le peut, le doctorant envoie son manuscrit aux rapporteurs.
- 3/ Les travaux de l'étudiant** sont examinés par les rapporteurs qui font connaître leur avis par des rapports écrits. Ces rapports doivent parvenir au secrétariat du DREAM au plus tard **cinq semaines avant** la date prévue pour la soutenance. Si les rapports sont positifs le doctorant envoie un exemplaire aux autres membres du jury.
- 4/ Trois semaines avant la soutenance**, le doctorant effectue le dépôt électronique du manuscrit en se connectant sur le guichet de dépôt de l'AMU.

Pour toute question, contacter le secrétariat du DREAM

Liste des annexes :

- Formulaire d'inscription ADUM
- Formulaire pour le dossier pour le contrat doctoral du ministère de la culture
- Dispositif CIFRE
- Convention de formation